ISSN 0024-7650

L'éditorial d'Arlette Laguiller p 3

Prolétaires de tous les pays, unissez-vous !

lutte ouvrière

UNION COMMUNISTE (trotskyste)

Hebdomadaire - paraît le vendredi - n° 2109 - 2 janvier 2009 - **prix : 1 €** - DOM 1,50 €

Hôpitaux

des restrictions de budget qui tuent

Chômage

Les patrons ne veulent pas payer

p. 2, 10 et 11

Logement

Les mensonges du gouvernement

p. 4

Bombardements sur Gaza

Les criminels et leurs complices

p. 3

M 06189 - 2109 - F: 1,00 €

Sommaire

Leur société

p. 4
- Logements : engagements non tenus.
- Sans-abri.
- « Plan de relance » et recherche scientifique.

p. 8
- Retraites.
- Pour le sport populaire et contre les restrictions budgétaires.
- Arc-International Arques.

p. 9
- Une politique soi-disant en faveur des familles.
- Services à la personne et précarité.
- La supercherie des contrats d'aide au retour à l'emploi.
- Acier et escroquerie ordinaire.

p. 12
- Les communes et les sociétés de l'eau.
- Le partage du mag'eau de l'Ile-de-France.

Santé publique

p. 5
- Les restrictions imposées dans les hôpitaux.
- Les déclarations de Bachelot.

Dans le monde

p. 6-7
- Guinée Conakry : mort du dictateur Lansana Conté.
- Libye : travailleurs clandestins expulsés.
- Contre l'intensification de la guerre en Afghanistan.
- L'affaire Madoff.
- Pirates au large de la Somalie.

Dans les entreprises

p. 10
- Molex Villemur-sur-Tarn.
- Federal Mogul-Poitiers.
- Manifestation contre les licenciements à Bordeaux.
- Abus de CDD à La Poste.

p. 11
- Michelin Clermont-Ferrand.
- Chômage partiel à Michelin.
- Renault-Flins.
- Mairie de Corbeil-Essonnes.

• Indemnisation du chômage

Donner aux uns... en prenant aux autres, le chômage reste menaçant pour tous

Noël est arrivé et le semblant de négociation sur l'indemnisation du chômage a connu l'épilogue que le patronat avait prévu.

Avec l'explosion des suppressions d'emplois, en particulier chez les intérimaires et les CDD, il était difficile de faire avaler une nouvelle baisse brutale de l'indemnisation du chômage, comparable à la saignée opérée en 2002. Aussi le patronat a fait semblant de se montrer plus généreux, pour quelques-uns, en reprenant à beaucoup d'autres.

L'Unedic qui gère, au nom des patrons et des syndicats, les fonds d'indemnisation des cotisations Assedic (patronales et salariales) s'est retrouvé cette année avec des surplus. Ce n'est évidemment pas l'amélioration des chiffres de l'emploi, mais la diminution massive des durées d'indemnisation, résultant de la dernière réforme qui en était la cause. Du coup, par glissement, le nombre de titulaires du RMI avait explosé, avec des conséquences dramatiques sur la perte des droits à la retraite que cela entraînait. Le patronat toujours avide de récupérer de l'argent à n'importe quel prix voulait réduire ses cotisations pour se mettre dans la poche ces quelques milliards d'euros, et donc garantir cette rentrée d'argent par une nouvelle restriction des droits des chômeurs.

Dans le cadre de la crise en cours, les patrons ont fait semblant d'être compréhensifs, ils ont ramené à ce qu'elle était avant 2002 la durée minimale de travail pour pouvoir toucher une allocation chômage, quatre mois au lieu de six. Ce qui devrait bénéficier à cent mille personnes. Mais en échange, ils ont durci les règles d'indemnisation pour la masse des chômeurs qui ont eu des périodes de travail, même assez longues, entre deux périodes de chômage. Au bout du compte, comme l'ont reconnu les représentants des patrons, cela ne devrait pas coûter un sou de plus à l'Unedic. Reconnaissant que le plus serait donc compensé par du moins.

La seule vraie nouveauté serait la possibilité offerte, en échange, de baisser les cotisations patronales tous les six mois, s'il y a des excédents. Mais là, personne ne sait quelle sera la situation dans quelques mois. Car, pour le moment, la seule chose évidente c'est que le patronat se prépare à des plans massifs de licenciements dans tous les secteurs après avoir déjà jeté à la rue des dizaines de milliers de travailleurs en contrats précaires.

Une véritable guerre de classe est en cours de la part de la classe capitaliste qui entend, en particulier au travers des compressions d'effectifs, génératrices du chômage de masse, faire payer à la classe ouvrière le prix de la crise de son système. L'issue de l'affrontement qui s'annonce, la garantie pour les mois et les années qui viennent, pour l'ensemble du monde du travail, de pouvoir vivre dignement, ne va pas se jouer dans ces rencontres amicales patrons-syndicats. L'avenir de ceux qui produisent toutes les richesses mais n'en reçoivent que les miettes dépendra des luttes à venir, de leur profondeur, de leur détermination. Là est le seul enjeu !

Paul SOREL

"Ensemble" pour le patronat cela consiste à ne pas mettre un sou de plus...

LO

Versez à notre souscription !

Il faut qu'il y ait dans ce pays des militants, un parti qui continuent à défendre les idées de lutte de classe et la perspective d'une transformation révolutionnaire de la société, en un mot les idées communistes. C'est le combat que veut mener Lutte Ouvrière, un combat qui nécessite beaucoup d'énergie militante, mais aussi bien sûr de l'argent.

Pour financer ses activités dans la période qui vient, Lutte Ouvrière ne peut compter que sur ses militants, ses sympathisants, sur tous ceux qui partagent avec nous la conviction qu'il faut mettre fin à l'organisation sociale actuelle basée sur l'exploitation, le profit privé et la concurrence. C'est à eux que nous faisons appel aujourd'hui pour verser à notre souscription.

Merci d'adresser vos dons à :

LUTTE OUVRIÈRE -BP 233 - 75865 PARIS CEDEX 18

par chèque libellé à l'ordre de :

Jean-Paul Rigollet, mandataire financier de Lutte Ouvrière.

Merci aussi de nous indiquer lisiblement vos nom, prénom et adresse, pour nous permettre l'envoi du reçu fiscal auquel ce don donnera droit.

En effet, les dons à un parti politique, plafonnés par la loi à 7 500 euros par an, donnent droit à une réduction d'impôt dans la proportion de 66 % de ce don et dans la limite de 20 % du revenu imposable. Ainsi un don de 300 euros donnera droit à une réduction d'impôt de 200 euros à condition que l'impôt sur le revenu dépasse cette somme.

Jean-Paul Rigollet a été déclaré le 23 décembre 1994 mandataire financier du parti Lutte Ouvrière conformément à la loi. Celle-ci dispose qu'il est seul habilité à recueillir les dons de personnes identifiées. Les dons d'une personne physique à un parti politique sont plafonnés à 7 500 euros par an. Tout don supérieur à 150 euros doit être versé par chèque. Seuls les dons versés par chèque ouvrent droit à la réduction fiscale prévue par la loi.

LUTTE OUVRIÈRE

Union Communiste (Trotskyste)
membre de l'Union Communiste Internationaliste

L'Union Communiste trotskyste qui publie Lutte Ouvrière, sous le nom duquel elle est connue en tant qu'organisation politique, regroupe des militants pour qui communisme et socialisme sont le seul avenir pour l'humanité menacée par les crises, l'épuisement des matières premières et des milieux naturels et les guerres dus à l'anarchie de la société actuelle divisée en classes sociales, qui repose sur la concurrence économique et l'égoïsme individuel

Nous sommes convaincus que les travailleurs peuvent remplacer le capitalisme par une société libre, fraternelle et humaine car ils constituent la majorité de la population et n'ont aucun intérêt personnel au maintien de l'actuelle société. Pour cela ils devront remplacer l'État de la bourgeoisie pour créer un régime où les masses populaires exerceront elles-mêmes le pouvoir en assurant un contrôle démocratique sur tous les rouages du pouvoir économique et politique. Nous disons aussi que les travailleurs n'ont pas de patrie et qu'un peuple qui en opprime un autre ne peut être un peuple libre.

Les militants qui animent ce journal s'affirment trotskystes, du nom du compagnon et continuateur de Lénine, qui a combattu le stalinisme dès son origine et a péri assassiné pour n'avoir jamais cédé.

Lutte Ouvrière est édité par la société Éditions d'Avron – 6, rue Florian 93500 Pantin – Téléphone : 01 48 10 86 20 - SARL au capital de 7 622,45 euros, durée cinquante ans à partir du 1er janvier 1970 – Gérant : Michel Rodinson. Associés : René Marmaros, Isaac Szmulewicz, Jean-Claude Hamon. Directeur de la publication et responsable de la rédaction : Michel Rodinson. – Tirage : 14 000 exemplaires. Impression : Rotos 93 – 3, rue du Parc 93150 Le Blanc-Mesnil, téléphone : 01 48 14 21 65. – Commission paritaire des publications n° 1009 I 85576.

Lutte Ouvrière c/o Editions d'Avron 6, rue Florian - 93500 Pantin. Lutte Ouvrière (Ile-de-France) c/o Editions d'Avron 153-155 Avenue Jean-Lolive - 93500 Pantin.. Téléphone : 01 48 10 86 20 Télécopie : 01 48 10 86 26

www.lutte-ouvriere.org
www.union-communiste.org
contact@lutte-ouvriere.org

LO l'hebdomadaire

www.lutte-ouvriere-journal.org

LO multimédia

www.audiovideo-lo.org

Émissions de télé et de radio, vidéos des exposés du Cercle Léon Trotsky.

LO audio

www.lutte-ouvriere-audio.org

Pour les mal-voyants et pour tous ceux qui veulent une version parlée de nos publications : *Lutte Ouvrière*, *Lutte de Classe*, les brochures du Cercle Léon Trotsky.

Adresser toute correspondance à :
LUTTE OUVRIÈRE - BP 233 - 75865 PARIS CEDEX 18

ABONNEZ-VOUS ! à Lutte Ouvrière et Lutte de Classe

Nom :.....Prénom : .....
Adresse :.....
Code postal :.....Ville :.....
Ci-joint la somme de :.....
par chèque à l'ordre de Lutte Ouvrière
ou virement postal : ccp 26 274 60 R PARIS

Tarif des abonnements	Lutte Ouvrière		Lutte de Classe
Destination :	6 mois	1 an	10 numéros
France, DOM-TOM	18 €	35 €	15 €
DOM-TOM avion	25 €	50 €	21 €
Europe, Afrique, Proche et Moyen-Orient	30 €	60 €	20 €
USA, Canada	35 €	70 €	22 €
Autre Amérique, Asie, Océanie	43 €	85 €	25 €
Envois sous pli fermé : tarifs sur demande			

L'éditorial d'Arlette Laguiller

Éditorial des bulletins d'entreprise du 29 décembre 2008

Bombardements sur Gaza

Les criminels et leurs complices

Disproportionnée : c'est le terme employé par les hommes politiques occidentaux, la plupart des commentateurs, pour qualifier l'offensive aérienne lancée samedi par Israël contre le territoire de Gaza, et qui a déjà fait des centaines de morts, qui n'étaient évidemment pas tous des militants du Hamas, à commencer par les enfants. Mais se réfugier derrière la « disproportion » entre les quelques victimes israéliennes des tirs de roquettes palestiniennes et le massacre en cours à Gaza est pour ces gens-là une manière hypocrite de ne pas condamner sur le fond la politique de l'État israélien.

Depuis deux ans, la bande de Gaza, ce territoire de 360 kilomètres carrés où s'entassent près d'un million et demi d'habitants, est soumise par Israël à un blocus qui empêche les vivres, les médicaments et le matériel médical, comme tout ce qui est nécessaire au fonctionnement de l'économie, de parvenir autrement qu'en quantités dérisoires. Nul ne peut dire de combien de morts ce blocus était déjà responsable.

Les dirigeants du Hamas exercent certes une véritable dictature dans la bande de Gaza, où ils ont éliminé les autres mouvements palestiniens. Mais si ils y ont remporté les élections de 2006, qui a poussé une grande partie de la population palestinienne dans leurs bras, sinon la politique des gouvernements qui se sont succédé en Israël depuis la signature des accords d'Oslo de 1993 ? Car si ces accords prévoyaient la naissance d'un État palestinien dans les Territoires occupés par Israël depuis 1967, après une période d'autonomie de cinq ans, la réalité a été bien différente. Les Palestiniens ont eu droit à la multiplication des colonies israéliennes dans les « Territoires occupés », à des expropriations forcées de cultivateurs, à des entraves à la circulation de plus en plus nombreuses, à des vexations de toutes sortes.

Les États-Unis, la France, l'Union européenne, l'ONU se disent en paroles pour la reprise du « processus de paix ». Mais ni les uns ni les autres n'ont condamné franchement la politique israélienne, encore moins fait quoi que ce soit pour contraindre Israël à la modifier.

C'est qu'en fait Israël est leur meilleur allié dans cette partie du monde. Oh, il ne manque pas de gouvernements arabes qui entretiennent les meilleures relations avec les puissances occidentales. Mais ce sont des alliés moins sûrs, parce que les peuples qu'ils gouvernent n'ont aucune raison de porter les États-Unis et leurs alliés dans leur cœur. Alors que l'État d'Israël, qui depuis longtemps a choisi de s'appuyer sur l'aide des puissances occidentales plutôt que de tendre la main au peuple arabe, leur apparaît comme le gendarme idéal. C'est une vieille politique. Déjà en 1956, après que Nasser avait nationalisé le canal de Suez, la France avait obtenu du gouvernement israélien qu'il attaque l'Égypte.

Mais en menant cette politique-là, les dirigeants israéliens ont pris leur propre population en otage, car si Gaza est un ghetto, le territoire israélien que ses gouvernants ont entrepris d'enserrer dans un gigantesque mur en est un autre.

L'hypocrisie des grandes puissances qui comptent sur Israël pour maintenir l'ordre impérialiste dans la région pourrait bien se retourner contre elles. Les nombreuses manifestations populaires qui s'y sont déroulées depuis le début des bombardements sur Gaza, y compris dans des pays où les gouvernements s'alignent de fait sur les puissances occidentales et Israël, en témoignent. Et ce ne sont évidemment pas les attaques terrestres, que les concentrations de chars israéliens aux frontières de Gaza semblent annoncer, qui diminueront la haine suscitée par cette répression.

Les travailleurs de ce pays ne peuvent être en tout cas que solidaires de tous ceux qui manifestent pour que soit mis fin à la répression sauvage qui frappe la population de Gaza.

Arlette LAGUILLER

À la télévision

Notre camarade Nathalie Arthaud, porte-parole de Lutte Ouvrière, est invitée à la télévision :

Lundi 5 janvier,

à 18 h 30, au *Oui-Non* de Michel Field sur LCI

à 22 heures, avec Karl Zéro sur BFM TV

• Riches de Suisse

Toujours très riches malgré la crise

***« En vingt ans, les cent plus fortunés ont multiplié leur patrimoine par six »*, explique le magazine suisse *Bilan* qui consacre son numéro de décembre aux 300 plus riches de la confédération helvétique.**

À 300, ils possèdent une fortune de 459 milliards de francs suisses (306 milliards d'euros). Crise financière oblige, elle a tout de même baissé cette année de 70 milliards de francs suisses (4 milliards d'euros). Mais inutile de se faire de soucis pour eux : le premier du classement, Ingvar Kamprad, patron d'Ikea, explique ne pas craindre la récession mondiale grâce au fait que « *des réserves ont été constituées durant les bonnes années.* » Puisqu'ils l'avouent...

D'ailleurs, les milliardaires y sont toujours plus nombreux – 138 – et, comme ailleurs, une toute petite minorité (4 %) possède la majorité (57 %) de la richesse nationale. Signe que cela va toujours bien pour les très riches, l'industrie du luxe et de l'horlogerie a battu tous les records pour les premiers mois de 2008, même si elle s'attend à une année 2009 plus difficile.

Les étrangers qui s'installent en Suisse peuvent négocier un forfait fiscal d'autant plus intéressant que leur compte en banque est bien garni. D'où la présence d'un certain nombre de Français. Bien sûr, il y a Johnny, mais ce n'est que du menu fretin par rapport à ces grands noms de la bourgeoisie qui tirent leur fortune non pas de quelques airs de guitare mais de l'exploitation de dizaines de milliers de travailleurs : Peugeot, Taittinger, Rothschild, Hersant, Defforey (les magasins Carrefour), Ducros, Lescure (le groupe SEB), Corinne Bouygues et bien d'autres. Le magazine a même dégotté un petit nouveau : Eric Guerlain, l'un des vingt-cinq héritiers du groupe du fabricant de parfum, qui fait partie de l'empire du luxe LVMH. Selon le magazine, certains Suisses trouvent que leur pays serait dur envers ses plus riches nationaux, « *l'un des derniers pays d'Europe à maintenir une taxation sur la fortune (jusqu'à 1 % selon les cantons)* ». Un certain nombre s'exile vers des pays encore plus paradisiaques pour eux au point de vue fiscal comme la Grande-Bretagne... voire même la France ! En effet, des retraités suisses qui retirent le capital de leur retraite par capitalisation pour s'exiler en France ne seront pas imposables de ce côté-ci des Alpes s'ils ont moins de 770 000 euros : une niche fiscale à la française.

À croire que pour les riches, c'est partout le paradis...

Etienne HOURDIN

• Logement

Engagements non tenus

Jeudi 25 et vendredi 26 décembre, la police est intervenue à deux reprises en délogeant sans ménagement une partie des familles qui campaient depuis une dizaine de jours, rue de la Banque, à Paris.

Elles ont finalement trouvé refuge dans un gymnase qui, en raison du froid, leur a été ouvert jusqu'à la fin des vacances scolaires. Par cette action, l'association Droit au logement (DAL) entend rappeler les promesses faites il y a un an par le gouvernement, mais non tenues.

En décembre 2007, le campement de la rue de la Banque avait été levé après que le gouvernement eut promis un logement aux 377 familles qui en attendaient un, certaines depuis plus de dix ans. Or, selon Jean-Baptiste Eyraud, le porte-parole du DAL, « *233 d'entre elles sont toujours dans la même situation* », bien qu'elles aient été jugées prioritaires selon les critères de la loi Dalo.

Il faut dire qu'entre faire une loi garantissant le droit au logement à tous les mal-logés ou les sans-logis, et leur fournir un logement social, il y a un gouffre que l'État ne fait rien pour combler. Cette loi prévoit que toute personne sans logis ou vivant dans un logement indigne peut déposer un recours contre l'État et, si elle est reconnue prioritaire, ce dernier doit lui fournir un logement. Déjà, la démarche est longue et complexe pour les demandeurs, et les commissions chargées d'examiner les dossiers ne sont pas assez nombreuses dans les départements à forte densité de population, là où se concentrent les problèmes. Alors que plus de 50 000 recours ont été déposés au 31 octobre 2008, seuls 58,17 % d'entre eux ont été examinés et, sur ceux-là, 43 % ont été rejetés. En définitive, seules 3 374 familles ont été relogées.

Le problème est en fait la pénurie de logements sociaux, qui va en s'aggravant puisque, d'une part, le gouvernement ne tient pas ses engagements en matière de construction et que, d'autre part, la baisse constante du niveau de vie des classes populaires jointe à la spéculation immobilière ne leur permet pas d'acquitter un loyer libre.

Pour ce gouvernement, permettre à chacun de se loger décemment n'est décidément pas une priorité puisque, ainsi que le déplorent des associations caritatives, il a même prévu, dans le budget 2009, de baisser de 30 % les crédits affectés à la construction de logements sociaux...

Marianne LAMIRAL

• Sans-abri

Le gouvernement fait semblant d'agir

Avec le retour du froid, ces derniers jours, le gouvernement s'est senti obligé de « communiquer » à nouveau sur le sujet, comme il l'avait fait fin novembre, au moment de la première vague de froid de l'hiver.

Ainsi, la ministre de l'Intérieur, Michèle Alliot-Marie, accompagnée comme il se doit de caméras et de photographes, est allée visiter le centre d'hébergement et d'assistance aux personnes sans abri de Nanterre, en région parisienne. Elle a reparlé d'obliger les sans-abri à rejoindre les centres d'hébergement lors des périodes de grand froid. La ministre du Logement, Christine Boutin, a ajouté, sondage à l'appui, que la population « *n'accepte pas de voir les gens mourir dans la rue* », et a promis qu'elle chercherait « *un équilibre entre liberté individuelle et non assistance à personne en danger* ». Bref, beaucoup de discours pseudo-humanitaires pour masquer l'incurie gouvernementale.

Chaque hiver, depuis des années, la situation critique des sans-abri démontre l'incapacité, l'absence de volonté politique de résoudre la crise du logement. D'ailleurs, celle-ci ne frappe pas seulement l'hiver. Ainsi, même s'il n'y a pas de recensement officiel, le collectif les Morts de la rue estime à 360 le nombre de personnes décédées dans la rue en 2008.

Avec la crise économique, les licenciements et la précarité qui augmentent, la situation ne peut qu'empirer. « *On pare au plus pressé* » a déclaré vendredi 26 décembre, Xavier Emmanuelli, président du Samu social de Paris. « *On essaie d'anticiper* » mais, a-t-il ajouté, il y a « *plus de travailleurs pauvres* » et la fréquentation de centres d'hébergement ouverts de jour a augmenté de 20 % par rapport à l'an dernier.

Christine Boutin a annoncé que 160 millions d'euros seraient débloqués pour « *poursuivre l'humanisation* » des centres d'hébergement, qui se fait avec une lenteur indifférente aux besoins.

Quant à répondre à l'urgence en réquisitionnant les logements vides, le gouvernement ne veut pas en entendre parler car, sur ce plan comme pour le reste, il est à genoux devant la sacro-sainte propriété privée.

Boris SAVIN

• « Plan de relance » et recherche scientifique

Priorité à la recherche... des profits

Parmi les « grandes » mesures du plan de relance, Sarkozy a annoncé une enveloppe de 700 millions d'euros pour la recherche et l'enseignement supérieur.

L'essentiel de ces fonds est consacré à des travaux de remise en état des locaux universitaires : ceux-ci en ont effectivement besoin. Mais les estimations les plus basses des besoins arrivaient à 5 milliards, on en est donc bien loin. D'autant plus qu'un gros doute vient gâcher même ce tout petit plaisir : une enveloppe similaire faisait déjà partie du plan Campus présenté par la ministre de la Recherche, il y a plus de six mois... Ne serait-ce pas le même plat de lentilles que le gouvernement nous ressert ?

Pour le reste, si l'on met de côté 180 millions destinés à la recherche militaire, il ne reste que 46 millions d'euros consacrés aux très grands équipements. C'est une misère pour des investissements qui dépassent largement le milliard, tels le synchrotron Soleil ou le réacteur ITER !

Et pourtant, Valérie Pécresse, la ministre de tutelle du secteur, a annoncé, elle, non plus 700 millions, mais 4,5 milliards. Elle est arrivée à ce chiffre mirifique en ajoutant tout simplement à la somme 3,8 milliards d'euros, donnés aux entreprises – pour l'essentiel, les grosses – dès le début 2009, dans le cadre de la restitution intégrale du « crédit impôt-recherche ».

Jusqu'à l'an dernier, une disposition fiscale spéciale permettait aux entreprises de récupérer jusqu'à 30 % de leurs investissements nouveaux dans la recherche. Sarkozy, grand prince, a décidé de porter le plafond de ce cadeau à... 100 %. D'où la « restitution intégrale », car la mesure a été prise avec effet immédiat. Comme les vérifications comptables prennent en général deux ans, le crédit impôt-recherche a soudain été multiplié par plus de trois sur les deux années écoulées, avec donc une application rétroactive.

Aujourd'hui, il suffit à Sarkozy-Pécresse de décider de supprimer les vérifications en cours pour ajouter immédiatement aux comptabilités patronales deux ans de cadeaux fiscaux. Détail intéressant, les entreprises n'ont accru leurs investissements dans la recherche que de 500 millions entre 2002 et 2006, on a un peu de mal à imaginer qu'elles l'aient fait de 3,8 milliards les deux années suivantes. Mais puisque les vérifications n'ont, selon le président, pas besoin d'être faites...

Saint-Nicolas (Sarkozy), c'est vraiment le Père Noël du patronat !

R.L.

Au sommaire de
LUTTE DE CLASSE n°117 (décembre 2008)

Textes du 38e congrès de Lutte Ouvrière

- **Face à la crise de l'économie capitaliste**
- **Relations internationales**
- **Situation intérieure**
- **Le projet du « NPA » et nous**
- **Les élections municipales, bilan et perspectives**

Prix : 1,50 euro - Envoi contre quatre timbres à 0,55 euro

• Hôpitaux

Les restrictions imposées par le gouvernement sont criminelles !

Il aura fallu que l'Association des médecins urgentistes révèle le scandale pour qu'on apprenne qu'un homme de 56 ans, pris en charge par le Samu en région parisienne pour un malaise cardiaque grave, a dû attendre six heures pour qu'un des 27 hôpitaux capables de pratiquer la coronarographie que son état exigeait, puisse le prendre en charge : il est décédé avant que cette intervention puisse être pratiquée.

L'ensemble des services d'urgences des hôpitaux publics manquent en permanence de médecins, d'infirmières, d'aides soignantes, et de moyens. Les réanimations cardiologiques, qui sont directement concernées par cette affaire, sont dans le même état de pénurie. Cette saturation permanente est évidemment aggravée pendant les fêtes, mais aussi la nuit, et les jours de fin de semaine. Comme si les accidents graves de santé ne se produisaient pas pendant ces périodes.

Cette situation est dénoncée régulièrement par les syndicats de médecins et du personnel des hôpitaux publics. Une nouvelle grève des médecins urgentistes a démarré depuis décembre. Et ce décès vient de confirmer la réalité des problèmes qu'ils soulèvent. Le gouvernement le sait donc, et non seulement il ne fait rien pour y remédier, mais toute sa politique consiste à aggraver les choses de jour en jour.

Toute honte bue, la ministre de la Santé, Bachelot, ose affirmer que c'est simplement un problème d'organisation et qu'il y avait des places libres en réanimation ce soir-là. Dans le monde virtuel du ministère, peut-être. Dans la réalité c'est moins sûr ! Mais en outre elle oublie de dire que ce malade avait besoin d'être hospitalisé dans un hôpital disposant à la fois d'un service de réanimation et d'un service capable de pratiquer une radiographie des artères coronaires, et qu'il n'y avait aucune place pour répondre à ce besoin. Quant à affirmer que dans les services de réanimation les effectifs correspondent aux normes, c'est généralement vrai... pour la bonne raison qu'on y ferme des lits pour respecter ces normes.

La majeure partie des hôpitaux publics du pays est en ce moment soumise à des plans qui visent à réduire massivement le personnel et évidemment pas à les doter des équipements modernes qui seraient nécessaires.

Ainsi, s'il a fallu six heures pour trouver une place en région parisienne pour admettre un malade qui avait besoin d'une urgence vitale, en province la situation est encore pire. Car dans des départements entiers, dans des parties de régions regroupant des centaines de milliers d'habitants, les hôpitaux ne possèdent aucun des services permettant les interventions vitales lourdes, par exemple en matière cardiaque, d'accident vasculaire cérébral ou de chirurgie d'urgence. Le seul équipement qui y existe, y compris dans des secteurs très peuplés est, au mieux, l'hélicoptère, permettant de diriger, à des dizaines de kilomètres et souvent plus de cent, le malade dans des services adéquats, si ceux-ci ont de la place.

Même ainsi l'hôpital public continue à rendre des services que n'assurent pas les hôpitaux et cliniques privés à but lucratif, pourtant si choyés par nos gouvernants, parce que ceux-ci n'assurent que les examens, les soins et les opérations qui leur rapportent du profit. Mais il reste néanmoins que dans une grande partie du pays, pour des millions de personnes, il y a un véritable désert sanitaire, où l'on attend depuis des années, parfois plus de dix ans, les équipements nécessaires et les soignants pour les faire fonctionner. Alors, pour un scandale dénoncé publiquement, combien de gens meurent en France dans le silence, chaque année, faute d'avoir pu recevoir les soins requis, par suite de ces restrictions organisées par les représentants du pouvoir ?

Paul SOREL

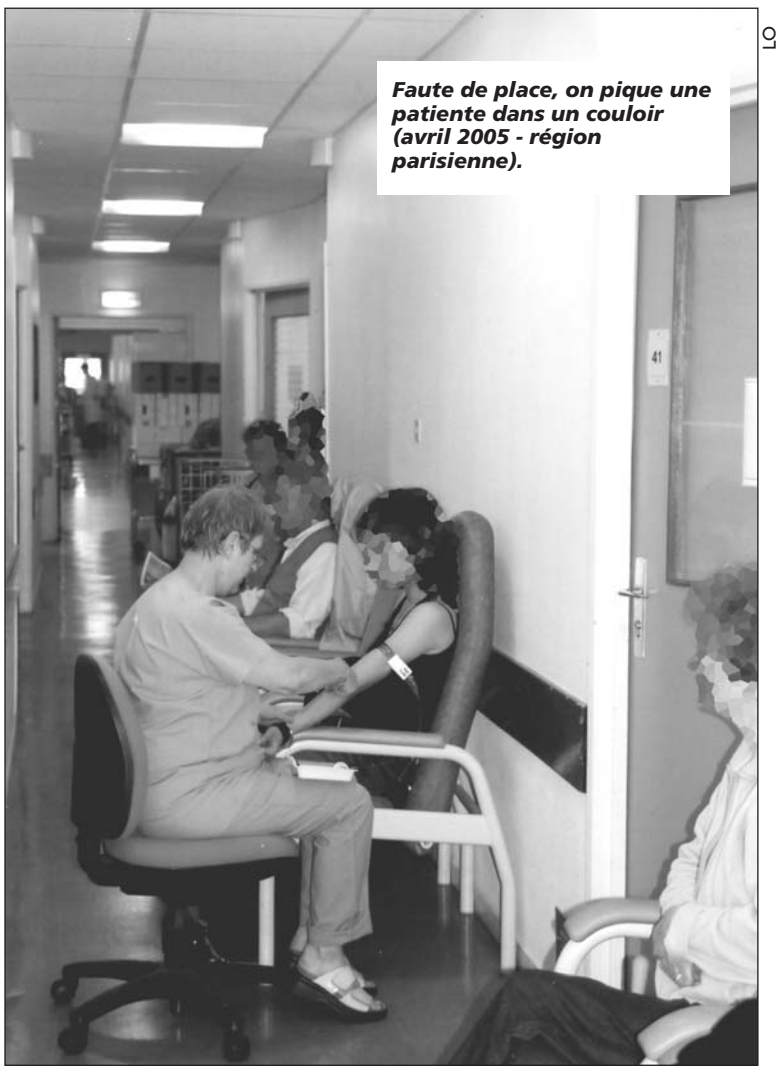

Faute de place, on pique une patiente dans un couloir (avril 2005 - région parisienne).

• À propos des déclarations de Bachelot

Quand la ministre invente des financements qui n'existent pas

À la suite de l'accident et de la mort d'un enfant de trois ans survenu à l'hôpital Saint-Vincent-de-Paul à Paris, l'attitude de la ministre de la Santé, Bachelot, a provoqué des protestations générales dans le milieu hospitalier. En effet, elle avait marqué son soutien de fait à la mise en garde à vue durant quarante-huit heures de l'infirmière incriminée. Du coup, Bachelot s'est sentie obligée de déclarer dans une interview au *Figaro* du 27 décembre : *« Je suis fière de l' hôpital public »*. Ce qui est pour le moins un contre-sens, étant donné la politique qu'elle y conduit en ce moment.

Elle y affirme : « *Concernant le manque de moyens de l'hôpital public, je m'inscris en faux (...) Le projet de loi de financement de la Sécurité sociale prévoit une augmentation des dépenses de 3,1 %* ». Or, il s'agit là de toutes les dépenses de Sécurité sociale, pour tous les régimes confondus, maladie, vieillesse, allocations familiales. Quant au budget de la Sécurité sociale affecté aux hôpitaux, il comporte d'abord le financement des trusts pharmaceutiques, des fabricants d'équipements de santé et des géants du bâtiment dont la ministre paye toutes les factures, largement surévaluées, avec l'argent qui ne lui appartient pas, sans mégoter le moins du monde.

Bachelot continue : « *Au total ce sont 2,5 milliards d'euros de plus qui vont être injectés dans l'hôpital l'an prochain. D'autant que ces sommes viennent compléter le plan hôpital 2012. Cette année 4 milliards ont déjà été dépensés sur cette enveloppe.* » Alors de quoi se plaint-on ? Sauf qu'il s'agit d'une manipulation grossière. Tout d'abord le plan hôpital 2012 de dix milliards d'euros, pris sur le seul budget de la Sécurité sociale, sans que l'État ne verse un seul centime, est programmé sur cinq ans. Pour le moment une part infime a été dépensée. De plus, il ne vise en aucune façon à donner des moyens supplémentaires à l'hôpital public. Au contraire, il s'agit pour l'essentiel de financer les opérations immobilières permettant la fermeture d'hôpitaux et de services dans l'ensemble des hôpitaux publics du pays afin, comme il est dit, « *d'en améliorer la compétitivité* ». Par contre, des financements importants sont donnés aux patrons et actionnaires des cliniques privées, comme le trust Générale de Santé, afin de leur payer, avec l'argent des assurés sociaux, des cliniques toutes neuves, des centres d'examen, pendant que l'hôpital public, lui, va à la dérive ! Cela se passe dans tout le pays, comme à Marseille où, pour une seule nouvelle clinique, la Générale de Santé va recevoir beaucoup plus que tous les hôpitaux publics de la ville et des Bouches-du-Rhône réunies pour les cinq prochaines années. De même, des dizaines d'hôpitaux publics qui refusaient la fermeture de leur maternité et de leur chirurgie ont vu leurs projets de modernisation refusés.

Et puis Bachelot ose affirmer : « *En France nous avons beaucoup de lits non-occupés en court séjour* » pour conclure que « *le texte que j'ai élaboré... et que je défendrai en janvier ou février devant le Parlement, doit permettre de repenser l'hôpital en terme de territoire pour garantir la qualité des soins, leur accès pour tous...* » Mais l'immense majorité des hôpitaux, au travers des règles comptables fabriquées à cet effet, sont à l'heure actuelle en déficit virtuel, sommés par la ministre de mettre sur pied des plans de retour à l'équilibre comportant d'abord des fermetures de lits avec des suppressions massives d'emplois d'infirmières, d'ouvriers et d'administratifs, voire de médecins. Au total, dans tout le pays, on peut estimer à quelque vingt mille postes les suppressions d'emplois réclamées sur ce seul chapitre dans les hôpitaux publics.

En fait, on assiste en ce moment à la mise en place d'une destruction massive de tout le tissu existant des hôpitaux publics, avec des conséquences dramatiques à venir. S'il y a une urgence pour défendre la santé publique, c'est de combattre avec la dernière énergie cette politique indigne et criminelle.

P. S.

• Guinée Conakry

Mort du dictateur Lansana Conté
Un coup d'État militaire préventif

Quelques heures après l'annonce de la mort du général-président, Lansana Conté, le 23 décembre, une partie de l'armée organisait un coup d'État, prenait le pouvoir et annonçait la dissolution des institutions. Un jeune officier, le capitaine Moussa Dadis Camara, à l'origine du putsch, dirigeant un « Conseil national pour la démocratie et le développement (CNDD) » – c'est du moins le nom qu'il se donne –, se proclamait « président de la République ».

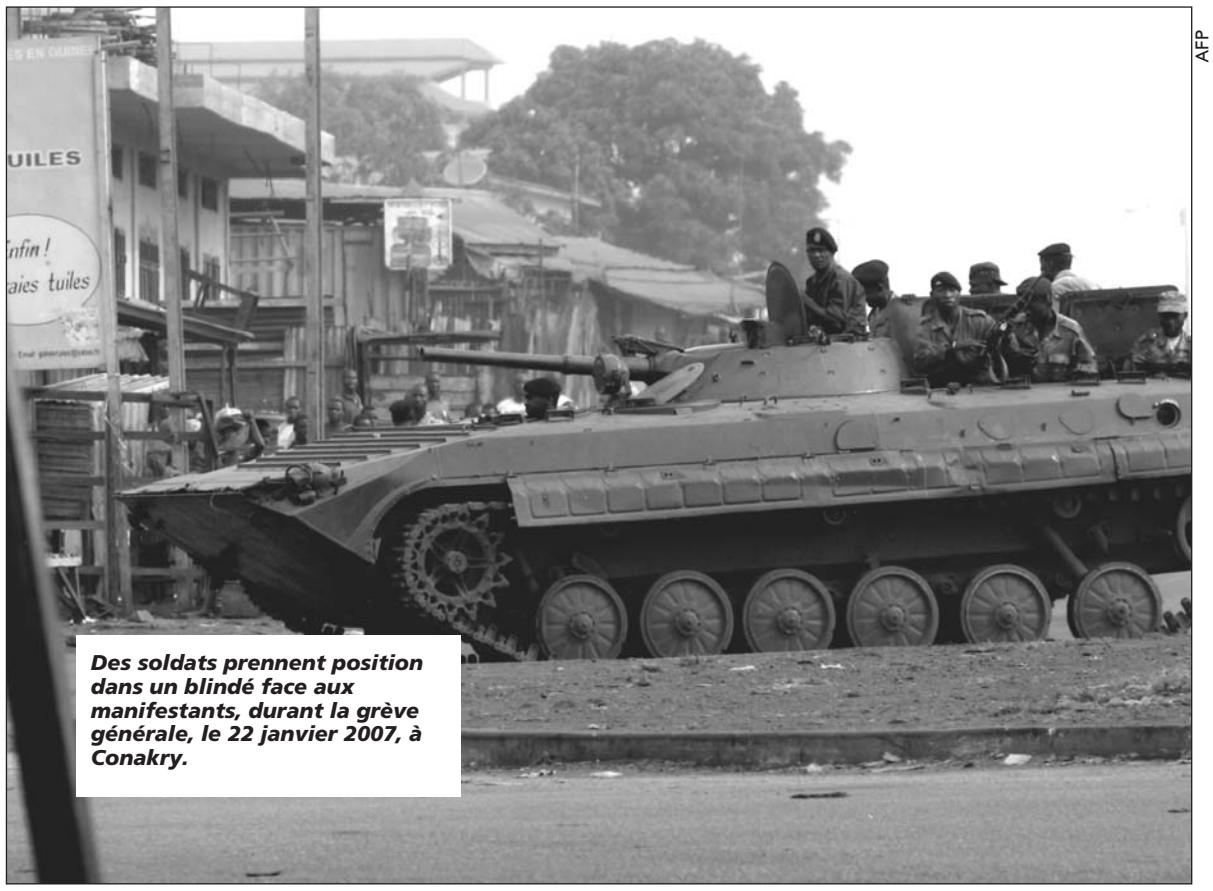

AFP

Des soldats prennent position dans un blindé face aux manifestants, durant la grève générale, le 22 janvier 2007, à Conakry.

Mais les masses guinéennes se méfient de ces militaires issus du sérail qui, hier encore, lors des manifestations de masses, leur tiraient dessus à balles réelles.

Un putsch qui arrive à point nommé...

Durant les premières heures qui ont suivi le coup d'État, la capitale Conakry ressemblait à une ville morte : marchés déserts, stations services et magasins fermés. La population était restée cloîtrée chez elle, craignant la violence. Les principales organisations syndicales demeuraient dans l'expectative, tandis que les mouvements d'opposition prenaient acte du coup d'État militaire.

Le gouvernement, lui, n'a pas résisté longtemps aux pressions des militaires putschistes. Convoqués par le nouvel homme fort de Conakry à se rendre dans le camp militaire où il a ses quartiers, les ministres de l'ancien gouvernement, le premier d'entre eux en tête, s'y sont rapidement rendus. Là, ils ont expliqué qu'ils n'étaient que de simples « techniciens », surtout pas des « militaires » ou des « politiques », cela pour mieux faire allégeance à la nouvelle junte.

Camara, le nouveau « président », proclame haut et fort qu'il veut « *s'attaquer à ceux qui ont pillé le pays* », « *à ceux qui se sont rempli les poches* ». À en croire ses propos, il faudrait en substance les poursuivre en justice et les juger. Il affirme enfin qu'il faut en finir avec le détournement des fonds publics. Mais tout en dénonçant les méfaits de « l'ancien régime », le nouveau chef de la junte réaffirme que l'ancien dictateur Lansana Conté était « honnête » et de s'afficher tout sourire aux côtés du ministre de la Défense, et du Premier ministre, deux représentants de l'ancienne dictature qui viennent de se rallier.

Il est donc difficile de savoir ce qui se passe dans la tête de ces militaires qui viennent de prendre le pouvoir à Conakry. Difficile de savoir si la totalité de l'armée est prête à suivre les putschistes dans leur aventure : certains militaires rivaux prépareraient leur revanche. Les masses pauvres restent, elles, méfiantes à l'égard des putschistes qui sont loin d'être accueillis en libérateurs.

Les militaires putschistes sont issus de la même armée qui pendant des décennies a été la véritable colonne vertébrale du régime. Cette armée a réprimé dans le sang toutes les révoltes populaires : en 2004 comme en 2007, pour ne parler que des plus récentes. Décrétant la loi martiale et l'État de siège, le gouvernement avait fait appel à l'armée pour noyer dans le sang la révolte populaire de janvier-février 2007, faisant près de 150 morts et plus d'un millier de blessés. À l'époque les masses ouvrières de Conakry protestaient contre la vie chère, réclamaient une hausse des salaires et le départ du vieux dictateur corrompu.

...pour faire taire la population pauvre et museler l'opposition

Moussa Dadis Camara, le capitaine putschiste, dit vouloir renégocier les contrats dans le secteur minier. Mais au profit de qui ? Pas à celui de la population pauvre en tout cas. À aucun moment, il ne parle de s'en prendre aux intérêts des grands trusts miniers tels Rio Tinto Alcan, Aloca, Rusal, qui pillent la bauxite (minerai qui sert à fabriquer de l'aluminium) dont la Guinée détient les plus grandes réserves mondiales.

Ce putsch a tout l'air d'un coup d'État préventif. Dans le contexte de crise économique et politique que traverse la Guinée, au bord de l'explosion sociale, l'annonce du décès du vieux dictateur exécré aurait très probablement provoqué manifestations et émeutes. Ces dernières semaines, la capitale était encore la proie d'émeutes contre la vie chère à cause du prix excessif de l'essence.

C'est sans aucun doute pour éviter de telles manifestations, qui à terme auraient pu faire chanceler le pouvoir, comme au début de l'année 2007, mais également pour combler un vide causé par la disparition du vieux dictateur, que l'armée a pris le pouvoir. La menace militaire est aujourd'hui omniprésente. Les élections qui auraient dû avoir lieu dans les soixante jours pour élire un nouveau président sont reportées en 2010.

Les beaux discours revendicatifs du nouveau maître de Conakry apparaissent donc comme un leurre pour mieux tromper les masses pauvres : faire croire que tout change pour que rien ne change ! Mais celles-ci n'ont pas dit leur dernier mot : leur détermination à affronter la dictature et l'armée comme ce fut le cas lors des précédentes révoltes est toujours intacte. Et il se pourrait bien qu'elles déjouent, cette fois-ci encore, tous les calculs des militaires putschistes.

René CYRILLE

• Libye

Des centaines de travailleurs clandestins expulsés

Dans son dernier numéro, le mensuel trotskyste *Le pouvoir aux travailleurs*, organe de l'Union africaine des travailleurs communistes internationalistes (UATCI-UCI), dénonce le rôle de gendarme de l'Europe joué par le colonel Kadhafi, en Libye, qui expulse manu-militari les travailleurs d'Afrique noire, notamment maliens.

Au début du mois de novembre, les autorités libyennes ont procédé à des expulsions massives d'étrangers, notamment des immigrés venant de l'Afrique subsaharienne. Combien de personnes ont subi un tel sort ? Ce qui est sûr, c'est l'arrivée à l'aéroport de Bamako (capitale du Mali) de 420 personnes en provenance de Tripoli dans des conditions lamentables et révoltantes. Certes, elles ne sont pas arrivées enchaînées comme l'ont été celles qui, à maintes reprises, étaient victimes de maltraitance de la part de la police française. Mais leur état à l'arrivée était peu différent, avec des habits souvent déchirés. Certains étaient pieds nus. La plupart des travailleurs avaient perdu tout ce qu'ils possédaient. La vie dans les villes de Libye est très dure pour les travailleurs immigrés d'Afrique noire avec tout d'abord le racisme quotidien de la part de la population arabe, que ce soit au travail ou dans les quartiers. (...) En attendant de pouvoir passer en Europe, ils travaillent « au noir ». Autant dire que les patrons qui les embauchent ne le font qu'en payant des salaires de misère, et en plus ils ne les paient pas régulièrement.

L'arrivée de ces travailleurs à Bamako a suscité l'indignation de beaucoup de gens. Ils n'arrivaient pas à comprendre que la police de Kadhafi, un dirigeant musulman, puisse agir de la sorte. D'autant que c'est son État qui fait construire des mosquées dans la plupart des pays de l'Afrique de l'ouest dont la population est musulmane en majorité. En fait Kadhafi n'entretient pas seulement de bonnes relations avec les dirigeants des États africains comme le Mali, le Sénégal et le Burkina-Faso. Il s'est également mis à la disposition des États de l'Union européenne pour contrôler l'immigration clandestine, créant des prisons pour tous les pauvres cherchant à entrer en Europe. Kadhafi est devenu l'exécutant des sales travaux commandés par les pays capitalistes. Et il le fait en toute impunité. À tel point que, quand les expulsés sont arrivés à Bamako, les autorités maliennes n'ont pas dit un mot, ne serait-ce que pour faire semblant de protester.

• Affaire Madoff

Financiers sans contrôle

Le 11 décembre, le financier américain Madoff révélait qu'il avait escroqué ses clients pour un montant de cinquante milliards de dollars. Les intérêts qu'il leur avait payés pendant des années étaient tout simplement prélevés sur l'argent fourni par les nouveaux investisseurs. Les capitaux sont donc partis en fumée.

Ce montage, connu depuis l'invention du prêt à intérêt sous le nom de pyramide, s'écroule forcément le jour où, la confiance disparaissant, les nouveaux investisseurs ne viennent plus et les anciens réclament qu'on les rembourse. Mais en attendant Madoff a réussi à escroquer des fonds de placements, des grandes banques, comme la BNP, la Caisse d'Épargne et ses filiales, etc., et de riches particuliers. Attirés par le gain, ils ont cru aux mensonges de Madoff, et finalement perdu.

Au fond ce qu'a fait Madoff est à peine pire que ce que font la plupart des financiers, banques, fonds de placements et autres qui promettent aux gogos qui confieront leur argent à la Bourse qu'ils y gagneront à tous les coups. C'est ce qu'a fait l'homme d'affaires français Thierry de la Villehuchet qui, se sachant ruiné ainsi que sa femme et des proches qui lui avaient confié leur argent, s'est suicidé dans son bureau à New York. Ce monsieur, avant de sévir aux États-Unis, avait travaillé pour différentes banques françaises, d'abord pour Paribas, puis avait ouvert le bureau new-yorkais du Crédit Lyonnais Securities, fonds d'investissement qui spécula dans les « junk bonds », les obligations pourries. Il a ensuite créé Access International qui levait des capitaux en Europe pour les confier à des gestionnaires de fonds comme Madoff.

Maintenant les grandes banques américaines et européennes s'en prennent à l'autorité américaine de régulation financière, l'accusant de ne pas les avoir prévenues de la malhonnêteté de Madoff. Elles sont pourtant bien placées pour savoir que la différence entre un financier « honnête » et un escroc est souvent bien ténue. D'autant plus que les capitalistes de la finance, qui vivent en partie aux dépens de ceux qui leur font confiance, refusent par principe tout contrôle sur leurs affaires.

De riches investisseurs français prétendent aussi qu'ils avaient déposé leurs fonds chez Madoff « à l'insu de leur plein gré ». En effet ils croyaient, disent-ils, avoir acheté des titres d'une société financière luxembourgeoise, garantie par une honorable banque suisse. Pourtant rien que cela devrait éveiller l'attention d'un organisme de contrôle financier, s'il en existait vraiment un. Et en effet la société luxembourgeoise n'était qu'un des faux nez de Madoff et la banque suisse affirme n'avoir rien garanti !

Les cinquante milliards de dollars engloutis par Madoff ne sont encore qu'une goutte d'eau dans l'océan des capitaux dévalués ou disparus dans la crise financière. Les banques qui y ont laissé des dizaines ou des centaines de millions d'euros ou de dollars ont déjà obtenu de l'État des lignes de crédit dix fois supérieures pour leurs pertes réelles ou supposées sur les marchés financiers.

• Pirates au large de la Somalie

Combien vaut la vie d'un marin ?

Les attaques de pirates contre des bateaux de commerce entrant ou sortant de la mer Rouge continuent. Actuellement 19 navires et 400 marins seraient retenus par les pirates en attente du versement d'une rançon.

La piraterie dans cette région n'est pas une chose nouvelle, cependant, jusque-là, les pirates n'avaient pas les moyens de s'en prendre aux grands navires modernes, trop hauts sur l'eau, trop rapides, passant trop loin des côtes. Leurs proies favorites étaient les vieux cargos affrétés par les organisations humanitaires pour convoyer des vivres.

Mais les pirates ont amélioré leur technique et leurs matériels. Ils s'aventurent désormais en haute mer et ont réussi à arraisonner un pétrolier et un cargo contenant trente chars d'assaut. Ils ont même attaqué plusieurs porte-conteneurs, sans toutefois réussir à les prendre. Les grands armateurs ont donc demandé de l'aide et ils ont été plus vite entendus que les organisations humanitaires.

Aussi depuis plusieurs mois les marines française, américaine, indienne, russe et chinoise ont envoyé des bâtiments dans la zone. L'ONU a même autorisé, depuis le mois de décembre, les soldats à intervenir en Somalie, pays où sont basés les pirates. Mais tout cela est assez inefficace.

Les militaires ont donc proposé aux armateurs de naviguer en convois, surveillés par des navires de guerre, depuis les abords du golfe d'Aden jusqu'au canal de Suez. Mais ces derniers ont refusé, car un convoi doit forcément aller à l'allure des plus lents, ce que les grandes compagnies armant des bateaux modernes et rapides refusent. Cela leur ferait perdre du temps et donc de l'argent.

À plus forte raison, ils refusent de changer de route. Car pour aller de l'Asie à l'Europe, les navires pourraient après tout faire le tour de l'Afrique. Mais ils auraient alors plusieurs milliers de milles de route en plus, plus de carburant à dépenser, plus de salaires à payer, plus de temps à passer en mer.

Alors, pour l'instant, les armateurs préfèrent risquer leurs navires et la vie des marins. À peine certains ont-ils institué une « prime de risque » pour les jours de passage dans les zones dangereuses. Et ils comptent eux-mêmes sur les assurances si un de leur navire est pris.

Il s'agit de calculer les risques, de faire la balance entre la probabilité d'un acte de piraterie, le surcoût de la prime d'assurance, le coût du contournement de l'Afrique, le prix du combustible etc. Un calcul dans lequel le risque encouru par les équipages est bien ce qui compte le moins.

P. G.

• Afghanistan

À bas l'intensification de la guerre, retrait des troupes occidentales !

L'état-major de l'armée américaine annonce l'arrivée de 20 000 à 30 000 nouveaux soldats en Afghanistan d'ici quelques mois. Cela doublera l'effectif américain et portera à environ 100 000 hommes le contingent d'occupation.

Ces troupes supplémentaires ne régleront évidemment rien. L'insurrection en cours en Afghanistan semble gagner de plus en plus de terrain. Sept ans après l'intervention des troupes impérialistes coalisées censée mettre fin à la dictature des Talibans et restaurer une démocratie qui n'avait jamais existé, le pays est toujours à feu et à sang. La population, une des plus pauvres du monde, est livrée aux trafiquants de drogue, aux seigneurs de guerre dans les différentes régions et à un pouvoir corrompu qui ne contrôle plus que quelques quartiers centraux de la capitale. La région de Kaboul, que les soldats français sont censés contrôler, est désormais considérée comme « peu sûre ». Au sud, les troupes britanniques, canadiennes et néerlandaises ont subi des revers importants. 2008 sera l'année où les troupes d'occupation auront subi le plus de pertes. Et c'est sans compter les morts civils, qui n'intéressent pas les états-majors des troupes d'occupation et fort peu les journalistes, victimes des bombardements aveugles et des exactions auxquelles se livrent les troupes étrangères, les mercenaires de tous pays et les forces du gouvernement afghan.

Signe supplémentaire de l'aggravation de la situation, c'est le ravitaillement des troupes qui pose désormais problème. Il se fait aux trois quarts par camion, en empruntant la passe de Khyber qui mène au Pakistan. Mais c'est maintenant dans le nord-ouest de ce pays, les « zones tribales », que les convois se font attaquer. Les conducteurs pakistanais rechignent désormais à servir de cibles pour ravitailler les armées étrangères. Et le fait que l'armée américaine multiplie les bombardements et les incursions dans cette région du Pakistan ne va pas arranger les choses, au contraire. La guerre s'étend ainsi aux régions pakistanaises limitrophes de l'Afghanistan.

Le gouvernement afghan dévoué aux Américains, dirigé par Hamid Karzaï, en fait ne gouverne rien. Les responsables américains en sont à chercher à attirer à eux les seigneurs de guerre qui font régner la terreur dans les différentes régions, prêts à se vendre au plus offrant, trafiquant le pavot ou servant la « démocratie », du moment qu'ils sont maîtres chez eux.

Mais, de toutes les bandes armées qui saignent et terrorisent le peuple afghan, la plus honnie sera toujours, logiquement, la plus puissante, celle qui possède les avions, les chars et les camps inaccessibles où les envahisseurs disposent de tout, c'est-à-dire l'armée de l'occupant étranger. Loin d'apporter la paix et le progrès au peuple afghan, l'intervention des troupes occidentales ne fait que pousser la population dans les bras des groupes les plus rétrogrades, lorsqu'elle ne favorise pas directement ces derniers.

Chaque soldat occidental supplémentaire enfonce un peu plus cette région dans la barbarie.

Obama, qui a dit et répété que la guerre en Afghanistan était une « guerre juste » et qu'il en faisait sa priorité, non seulement a approuvé l'envoi de soldats supplémentaires mais il s'apprête, une fois en poste, à demander à ses alliés dans cette aventure criminelle, dont la France, d'intensifier eux aussi leur effort de guerre.

C'est le retrait de toutes les troupes d'occupation, à commencer par les troupes françaises, qu'il faut exiger.

Gilles BOTI

• Retraites

Ce n'est pas la fête des mères

Un nouveau mauvais coup est en préparation contre les retraites. Cette fois, ce sont les femmes qui sont tout spécialement menacées, si l'on en juge par le dernier rapport du COR (Conseil d'orientation des retraites).

Le COR, qui regroupe des représentants du patronat, des centrales syndicales, des parlementaires et des « experts », est un organisme dont les « recommandations » sont en général reprises par le gouvernement. Or, le COR vient de recommander de réduire de moitié la majoration d'annuités d'assurance-vieillesse dont bénéficiaient jusqu'à présent les mères de famille. Cette majoration, qui est de deux ans par enfant, tomberait à un an.

Bien sûr, le COR ajoute qu'il faudra compenser cette perte par une revalorisation des pensions féminines concernées, qui est présentée comme pouvant aller de 100 à 500 euros par enfant. Le tout, précise le COR, « *à enveloppe budgétaire constante* ». Vu l'inflation, c'est déjà un recul. Et puis, que restera-t-il de cette prétendue revalorisation dans trois ou cinq ans, si elle reste d'un montant « constant » ou même si elle est revalorisée au rythme du reste des pensions, un rythme qui ne suit pas, loin de là, la hausse des prix ?

Ainsi, non seulement il n'est pas question que cela coûte un sou aux pouvoirs publics, mais ce tour de passe-passe est d'abord destiné à faire des économies au détriment des retraitées ayant eu des enfants.

D'ailleurs, les auteurs de ce projet l'avouent à leur façon quand ils affirment qu'il fallait « *réformer* » le système actuel, qu'ils décrivent comme « *trop onéreux* », puisqu'il représenterait, selon eux, « *8 % des dépenses de retraite et 20 % de toutes les dépenses de redistribution en faveur des familles* ». Un argumentaire que les médias ont largement repris, évidemment !

En fait, cette « recommandation » du COR est comme toutes les prétendues « réformes » des retraites qui n'ont qu'un seul but : obliger les salarié(e)s à travailler plus longtemps pour des pensions dont le pouvoir d'achat, sinon le montant affiché, ne cesse de régresser.

Avec en prime, cette fois, le cynisme de ceux qui ont le culot d'invoquer l'égalité hommes-femmes pour justifier ce mauvais coup. Dans son rapport, en effet, le COR affirme que le système actuel « *n'est pas forcément l'instrument le mieux adapté* » pour compenser les écarts de salaire, et par conséquent de pensions, entre hommes et femmes. Certes. Mais les pensions féminines sont, en moyenne, de 40 % inférieures aux retraites masculines, déjà pas bien élevées. Cette situation est due à la fois à l'inégalité persistante dont pâtissent les femmes en tant que salariées, mais aussi au fait que de nombreuses femmes, qui se sont arrêtées pour élever leurs enfants ou qui n'ont pas retrouvé de travail après une naissance, n'ont pas, à 60 et même à 65 ans, le nombre requis d'annuités de cotisation pour obtenir une retraite à taux plein.

Diviser par deux leur bonification d'annuités par enfant ne peut avoir qu'un effet : aggraver encore les conditions de retraite faites aux femmes, alors même qu'elles sont déjà les plus pénalisées des salariés.

Pierre LAFFITTE

La preuve par trois (et plus)

Dans la foulée de son attaque contre les retraites des mères de famille, le COR s'en prend aussi au « bonus » de 10 % sur les retraites accordé aux parents de trois enfants ou plus. Il propose soit de rendre cette somme forfaitaire, ce qui à terme permettra d'en geler le montant, soit de la soumettre à l'impôt sur le revenu.

Ici, ce ne sont plus les mères seulement qui sont visées, mais le but reste le même : racler le fond des poches même de ceux qui n'ont pas grand-chose, pour pouvoir être toujours plus généreux avec les banquiers, les spéculateurs, les gros actionnaires des trusts automobiles...

P. L.

• Contre les restrictions budgétaires et pour le sport populaire

Grève et mobilisations

Mardi 16 décembre les salariés des Centres régionaux d'éducation physique et sportive (CREPS) étaient en grève et manifestaient devant le secrétariat d'État au Sport pour protester contre la politique du gouvernement mise en œuvre par Bernard Laporte.

Sur les 24 CREPS qui existent en France, le gouvernement veut en fermer six et se désengager de quatre autres. Ce sont les CREPS qui forment les sportifs de haut niveau, les professeurs et les animateurs dans le domaine du sport. Ils fonctionnent avec 622 fonctionnaires et 46 contractuels. Les vacataires ont d'ores et déjà été informés qu'un courrier leur annoncera que leur contrat n'est pas reconduit. Les autres salariés ne savent pas encore ce qu'ils deviendront et devront certainement être redéployés dans d'autres services du ministère.

Cette politique s'inscrit dans le cadre des réductions d'effectifs de la fonction publique devant aboutir à la suppression de 30 000 postes de fonctionnaires en 2009.La fermeture de nombreux CREPS aura des répercussions sur les clubs amateurs et municipaux puisque c'est dans ces centres que se forme aussi leur encadrement.

De son côté, l'Union sportive d'Ivry a lancé une pétition, qui commence à circuler dans d'autres clubs en France, contre les baisses des subventions. « *L'État se désengage totalement et laisse les collectivités locales assumer les financements, alors que Sarkozy avait promis de tripler le budget du sport* », explique le président de l'Union sportive d'Ivry qui poursuit : « *Pour le gouvernement, seuls comptent les grands clubs privés, le sport professionnel marchand avec les dérives que l'on connaît, argent, dopage, triche, violence, racisme alors que le sport associatif assume un rôle social important.* » Les fédérations seront subventionnées aux résultats avec donc moins de moyens pour certains sports. Bernard Laporte veut en outre privatiser l'Insep (sport de haut niveau) en parlant d'en faire un Harvard du sport.

On imagine aisément ce que la politique du gouvernement va encore produire comme injustices dans les villes et quartiers populaires où les jeunes pourront encore moins pratiquer un sport et devront payer plus cher pour moins d'équipements, moins de moyens d'entraînement et d'encadrement.

Correspondant LO

• Montbéliard (Doubs)

Suppression d'une allocation retraite : une injustice de plus

Dans la région de Montbéliard, un nouveau comité vient de voir le jour : celui des personnes qui espéraient pouvoir toucher l'Allocation équivalent retraite, et qui viennent d'apprendre que cette AER sera supprimée pour les nouveaux ayants droits à compter du 1er janvier 2009.

C'est en déposant son dossier aux Assedic qu'une ouvrière de 56 ans a appris la nouvelle : « *J'ai travaillé chez Faurecia. J'ai été licenciée en 2005. J'ai 164 trimestres validés. J'avais donc droit à cette allocation, d'un montant d'environ 960 euros, et cela jusqu'à mes 60 ans. Mais à l'accueil, on m'a dit que l'AER allait être supprimée ! Dorénavant, les anciens salariés n'auront plus droit qu'à l'Allocation spécifique de solidarité (ASS), de... 442 euros, et encore, pas tous, sous conditions ! Alors, comment vivre avec 442 euros par mois ? Et comment retrouver du travail quand on a passé 55 ans ? Les agences d'intérim m'ont bien fait comprendre qu'il n'y avait pas de travail pour moi* », ajoute-t-elle. Et après ça, le gouvernement vient nous dire qu'il veut favoriser le travail des seniors !

Correspondant LO

• Arc International – Arques (Pas-de-Calais)

Éducation et profits ne font pas bon ménage

La direction de la cristallerie Arc International a décidé de ne pas combler le déficit de 1,4 million d'euros de ses deux écoles, l'EPIC et l'ESPIC. Celles-ci avaient été créées en 1991 par le patriarche de la famille Durand, le patron de la cristallerie mort il y a quelques années, pour former des ingénieurs et des commerciaux pour son entreprise.

Aujourd'hui, les patrons d'AI laissent tomber les étudiants. La cantine a déjà été fermée, les locaux vendus, avec tous les problèmes que cela pose aux étudiants. La Communauté d'agglomération de Saint-Omer a dû décider de faire réaliser une passerelle au-dessus de la rocade – 750 000 euros – pour éviter aux étudiants de devoir prendre une voiture pour aller déjeuner. Et des négociations sont en cours avec l'Université du Littoral pour la reprise de ces établissements par l'Éducation nationale.

Dans l'entreprise, la direction se moque des travailleurs. Elle fait de même pour ces étudiants dont, à l'origine, elle entendait faire ses futurs cadres.

Serge VIARD

• Politique en faveur des familles

Plus de pub que de retombées

La secrétaire d'État à la famille Nadine Morano a annoncé l'extension prochaine de la carte Familles nombreuses, qui offre des réductions à la SNCF et dans certains magasins.

La nouvelle carte baptisée Enfant-Famille devrait désormais bénéficier également « aux familles modestes de moins de trois enfants et aux familles monoparentales ». Si la secrétaire d'État a précisé que les familles monoparentales concernées devraient avoir un revenu inférieur à 1 000 euros, elle n'a toutefois pas précisé quelles seraient les « familles modestes » concernées.

La carte Familles nombreuses, dont bénéficient actuellement 2 millions de familles, existe depuis 1921, époque où l'État encourageait la natalité afin de repeupler le pays après la Première Guerre mondiale. On peut se la procurer auprès des guichets SNCF, mais elle n'est pas gratuite ; elle coûte 18 euros et doit être renouvelée tous les trois ans (et tous les six ans pour les familles de cinq enfants et plus). À la SNCF, le taux de réduction varie selon le nombre d'enfants à charge, allant de 30 à 75 % du prix du billet, mais ne s'applique pas aux réservations, pourtant fréquentes et de plus en plus chères. Cette carte a surtout une portée limitée puisque seules les familles françaises et celles issues de l'Union européenne peuvent y prétendre pourvu qu'elles comptent au moins trois enfants de moins de 18 ans. Cette disposition exclut donc les familles immigrées, et là-dessus, Morano n'a annoncé aucune modification de la réglementation.

Dans la campagne publicitaire qu'il s'offre aujourd'hui, le gouvernement met en avant que les avantages de cette carte ne se limitent pas aux tarifs SNCF, mais concernent également les offres commerciales de certaines enseignes. Dans une interview publiée par *Le Parisien*, la secrétaire d'État prétend ainsi « *booster le pouvoir d'achat des Français* ».

En fait, dès son origine, la carte Familles nombreuses a permis de bénéficier de réductions plus larges que le simple transport ferroviaire, dans certaines chaînes de cinémas, dans les musées nationaux, dans certains magasins de vêtements par exemple. L'amélioration revendiquée par le gouvernement se limite à un allongement de la liste. Mais les avantages en question n'ont pas la même portée puisque cela va des achats dans une chaîne de supermarchés à la location de vélos sur l'île de Ré ou à la réduction de 2 euros sur une entrée dans un parc de loisir ! Quant aux réductions, elles ne dépassent pas souvent 5 ou 10 %, et encore sur une sélection limitée d'articles.

Bref, le gouvernement soigne sa communication, mais ce n'est pas cela qui « boostera » ou même seulement maintiendra le pouvoir d'achat des familles, menacé très concrètement par la hausse des prix de nombreux produits et des tarifs publics, et par l'augmentation du chômage.

Roger MEYNIER

• Services à la personne

Le gouvernement développe la précarité

Le secrétaire d'État à l'emploi, Laurent Wauquiez, a annoncé que le gouvernement comptait mettre en place un deuxième plan de développement des « services à la personne », venant après celui de Borloo en 2005.

Le ministre a ajouté qu'en période de crise « *tous les emplois sont précieux* », que ce secteur constituait l'un des « *moteurs de l'économie* », capable de créer plus de 100 000 emplois par an.

Ce plan prévoit la création d'une avance au crédit d'impôt qui permettrait à ses bénéficiaires de ne pas attendre un an pour être remboursés. Il pourrait aussi étendre la notion de services à la personne, ce qui permettrait au gouvernement de distribuer plus largement les aides fiscales aux entreprises qui auront l'idée d'investir ce secteur.

La mise en place des services à la personne a, par le passé, bien moins servi à développer l'emploi que la précarité. Sans compter que nombre de tâches considérées comme telles étaient auparavant assurées par des services publics. C'est le cas des crèches. Les parents, ayant de plus en plus de mal à trouver une place, sont contraints de se tourner vers des gardes d'enfants à domicile. C'est aussi le cas des cours de soutien scolaire (un marché fructueux pour les sociétés qui inondent les ondes de publicité à leur sujet), considérés comme un recours face à la dégradation des conditions d'enseignement.

Quand le gouvernement cherche à se donner une posture sociale c'est pour distribuer des cadeaux supplémentaires aux milieux les plus aisés, particuliers ou entreprises, mais pas pour créer de véritables emplois durables dans les services publics indispensables à la population.

David MARCIL

• Acier

Une escroquerie ordinaire

Le conseil français de la concurrence vient de condamner onze entreprises du négoce de l'acier dont trois du groupe ArcelorMittal, à une amende globale de 575,4 millions d'euros pour « *avoir formé un cartel de grande ampleur portant à la fois sur les prix, les clients et les marchés* » entre 1999 et 2004. Avec le surprix des poutrelles, tubes, laminés, ronds à béton, etc., les bénéfices ont fortement augmenté, bien sûr au détriment des consommateurs qui ont payé plus cher appartements et automobiles.

Et ce sont les mêmes trusts qui justifient les licenciements, les faibles hausses de salaire, l'accroissement de la précarité du travail par la nécessité de résister à la « concurrence » !

Serge VIARD

Nos lecteurs écrivent

• La situation des « bénéficiaires » des contrats d'aide au retour à l'emploi

La supercherie du « travailler plus pour gagner plus »

Je voudrais apporter un témoignage sur les prétendues incitations à la reprise d'activité pour les chômeurs qui sont arrivés en fin de droit. Après un arrêt d'un an suite à un accident du travail, j'ai été licencié pour raisons économiques avec dix autres salariés par l'entreprise dans laquelle j'avais eu cet accident. À 49 ans, je me suis retrouvé au chômage d'abord en allocation retour à l'emploi (ARE), puis en allocation spécifique de solidarité (ASS) à partir d'avril 2008. Dans une région où les entreprises ne cessent de licencier ou même de fermer, l'espoir de retrouver un emploi s'amenuisait. À l'ANPE où, comme les autres chômeurs de la ville, je suis convoqué très régulièrement, le personnel n'est pas en mesure de nous faire des propositions autres que celle d'une durée d'un mois par exemple pour quelques heures par jour.

La seule possibilité était donc de décrocher un CAE, c'est-à-dire un Contrat d'accompagnement dans l'emploi, comme agent d'entretien. Ces contrats sont de 20 heures par semaine et peuvent être prolongés de six mois en six mois pendant deux ans. J'ai accepté cet emploi malgré mon handicap en espérant avoir des revenus supplémentaires pendant quelques mois. Du quatrième mois du CAE au douzième, je touche en plus du salaire de 595,15 euros, une prime forfaitaire de la part des Assedic de 150 euros. Si le contrat est renouvelé après douze mois, plus aucune prime n'est versée. Ce qui fait un salaire bien maigre.

Mais j'ai découvert, comme tous ceux qui ont accepté ce type de contrat, qu'en réalité je n'étais plus considéré comme demandeur d'emploi, ce qui implique entre autres un nouveau calcul à la baisse de l'aide pour le logement. À cela s'ajoute le fait que les 745,15 euros de salaire et prime forfaitaire me font perdre la CMU – ce qui oblige à contracter une mutuelle – ainsi que la fin du tarif social de l'électricité et de la gratuité des transports accordée sur la ville pour tous les chômeurs. Après avoir fait mes comptes, je me suis rendu compte que je gagnais moins de 50 euros supplémentaires par rapport à ma situation précédente !

Ces contrats sont donc une véritable supercherie. Leurs multiplications proposées par le gouvernement et leur extension aux entreprises privées avec le RSA ne permettront pas à ceux qui ne touchent que l'ASS ou le revenu minimum d'insertion, le RMI, c'est-à-dire des sommes de l'ordre de 450 euros par mois, de sortir de leur situation. Mais alors que les chiffres du chômage se dégradent de mois en mois, ces contrats sont de fait un moyen de réduire artificiellement le chômage tout en faisant qu'une partie de plus en plus grande d'entre nous s'habitue à des revenus très faibles en travaillant.

Un lecteur de l'Aisne

• Molex – Villemur-sur-Tarn (banlieue toulousaine)

Solidarité avec les salariés en lutte contre les licenciements

Depuis le 22 décembre, les salariés de Molex organisent un campement de lutte devant l'entrée de l'usine, jusqu'au 5 janvier. Ils s'opposent à la fermeture de leur entreprise et aux 300 licenciements qui vont avec.

Pendant la fermeture annuelle du site, ils veulent empêcher par leur présence à l'entrée, tout coup fourré de la part de leur patron. Des centaines de travailleurs sont venus témoigner leur sympathie le 23 décembre lors d'un « barbecue de lutte ». Et depuis, c'est un vrai défilé de solidarité de la part de délégations de syndicats d'entreprises de la région ou de simples travailleurs du coin venus en famille. Chacun apporte quelque chose tout en passant un moment avec le piquet, installé jour et nuit devant l'entrée de l'usine.

Et l'an prochain, la lutte continue contre... les licenciers et les profiteurs de crise.

Correspondant LO

• Federal Mogul – Poitiers

Chômage partiel : pour le maintien à 100 % des salaires !

Vendredi 19 décembre, un rassemblement s'est tenu à l'appel de la CGT devant les grilles fermées de l'usine Federal Mogul – située non loin de Poitiers – pour exiger des patrons qu'ils maintiennent l'intégralité des salaires lors des périodes de chômage partiel. Celles-ci sont imposées aux 290 salariés, dont 180 travaillent à la production, et les ouvriers ne perçoivent que 50 % de leur salaire brut.

LO

Depuis les deux derniers mois, il y a eu 35 jours chômés et les perspectives pour l'année suivante sont bien peu réjouissantes, puisqu'il est vraisemblable que la direction envisage deux semaines de fermeture chaque mois d'ici fin mars 2009. Que se passera-t-il après ? Là encore l'incertitude du lendemain pèse sur les épaules des travailleurs, car en septembre dernier, les journaux patronaux *Les Échos* et *L'Usine Nouvelle* annonçaient la volonté des actionnaires de supprimer 8 % des effectifs, soit 4 000 emplois au niveau mondial.

L'usine située dans la Vienne, qui fabrique des pistons pour des groupes automobiles tels Renault, Peugeot ou Fiat, fait partie de la multinationale du même nom. Celle-ci contrôlée à 75 % par le milliardaire américain Carl Icahn, dont la fortune personnelle est évaluée à 8 milliards de dollars (soit 5,8 milliards d'euros). À la tête de fonds d'investissement, ce spéculateur prend le contrôle d'entreprises avec la volonté d'augmenter les dividendes perçus par les actionnaires et en faisant payer les conséquences de sa rapacité aux travailleurs, par des licenciements ou carrément en se débarrassant des filiales qu'il juge les moins rentables.

Les ouvriers se sont rassemblés à près de 150, rejoints par des délégations d'autres entreprises du secteur. Lors des prises de parole, après avoir exigé que les patrons payent à 100 % les salaires lors des périodes de chômage partiel, beaucoup sont intervenus au sujet de la journée d'action interprofessionnelle prévue le 29 janvier 2009 par les syndicats au niveau national, soulignant qu'elle doit être un succès, et qu'il ne faut pas attendre fin janvier pour la préparer.

La situation est dramatique pour de nombreuses familles ouvrières et risque de le devenir encore plus. Il faut imposer aux patrons le maintien des salaires et la répartition du travail entre tous, intérimaires compris !

Correspondant LO

• Abus de CDD

La Poste condamnée

Avant son embauche en CDI en 2003, une postière avait cumulé pas moins de 126 contrats consécutifs à durée déterminée. La Poste vient d'être condamnée par le tribunal de Foix à lui verser des dommages et intérêts, des rappels de salaires et à transformer ses dix ans de CDD en CDI, avec régularisation auprès des caisses de retraite et de Sécurité sociale. Les juges ont accordé à l'employée l'intégralité de la somme qu'elle réclamait, et elle touchera donc 35 000 euros.

C'est la somme la plus importante que La Poste a versée à ce jour mais ce n'est pas la seule : en mars 2008, elle a déjà été condamnée à payer 26 000 euros à une factrice du Tarn qui avait fait 66 CDD en six ans.

Pour sa défense, la direction du courrier Midi-Pyrénées dit s'être engagée depuis 2005 dans une politique d'emploi permanent et à temps complet. Cette succession de condamnations l'y encouragera peut-être. Mais, comme le réclame le militant CGT qui a défendu le dossier de l'employée de l'Ariège, l'embauche en CDI ne suffit pas : les salariés doivent obtenir réparation pour tout le préjudice subi pendant des années.

Sylvie MARÉCHAL

• Bordeaux

Manifestation contre les licenciements

Samedi 20 décembre, une manifestation a rassemblé dans les rues de Bordeaux près d'un millier de participants « pour la défense de l'emploi public et privé ». Cette manifestation, à l'initiative de la CGT de Ford Blanquefort, et soutenue par différents partis et organisations (PC, PS, LCR, Verts, LO, Sud), voulait dénoncer les différents plans de licenciements dans la région : ceux de Ford en premier lieu mais aussi ceux qui ont eu lieu comme à Solectron, Arena et ceux annoncés, aux fonderies du Bélier, par exemple, dans la sous-traitance automobile.

Malgré le fait que le chômage partiel a dispersé les 1 500 ouvriers de Ford depuis fin octobre, la manifestation était emmenée avec dynamisme par 150 travailleurs de l'usine, satisfaits du soutien reçu par le reste du cortège. On pouvait voir dans le cortège des ouvriers de la SME (la poudrerie, ex SNPE) qui avaient manifesté dans la semaine contre la privatisation de leur entreprise par le gouvernement.

À Ford, le chômage technique prend fin le 5 janvier. La presse a donné le nom du repreneur potentiel de l'entreprise, Hay, un équipementier allemand. Mais les salariés de l'usine ne savent toujours pas combien d'emplois seraient repris. Ils se méfient donc, d'autant que, dans la région, il y a déjà eu plusieurs reprises d'usines (First Metal, Sony dans les Landes) aboutissant au bout de quelques mois à la liquidation.

Si la manifestation n'a pas fait le plein de tous les salariés concernés par les licenciements et les restructurations, elle aura au moins permis de démontrer que, face à leur patron qui menace de ruiner toute la région, les salariés de Ford peuvent trouver un soutien dans la population. Et cela, ça peut compter pour l'avenir.

Correspondant LO

• Michelin – Clermont-Ferrand

Profits en hausse malgré la crise

Si le marché du pneu est quelque peu en baisse, les profits du groupe Michelin ont encore augmenté. Un tel résultat est obtenu par la baisse des effectifs, le chômage partiel avec perte de salaire, des licenciements qui se multiplient.

Les résultats financiers sont en effet plutôt satisfaisants pour la direction et les gros actionnaires.

En 2008, les ventes de pneus toutes catégories atteignent 12 milliards et demi d'euros. Ce qui entraîne un bénéfice attendu de 630 millions d'euros.

Michel Rollin, principal cogérant, devenu en fait le patron, s'est augmenté de 20 %, d'où un salaire annuel de 4,8 millions d'euros. Cela en fait l'un des patrons les mieux payés du pays.

Quant aux actionnaires, leurs dividendes ont augmenté de 72 % depuis 2003. Pour obtenir cela, toute une politique antiouvrière est mise en œuvre.

D'abord la baisse continuelle des effectifs : depuis 2002, encore 2 000 en moins dans les usines clermontoises qui comptent maintenant 12 500 travailleurs. Or avec moins de monde, la production a augmenté jusqu'à ces toutes dernières semaines, notamment en catégorie poids lourds.

Ce qui se traduit par une flexibilité accrue, des mutations et changements de postes et des licenciements.

C'est ainsi que ces derniers jours, à l'usine de Cataroux, un ouvrier a été licencié pour avoir fait quelques non conformités dans son travail. Il avait 32 ans d'ancienneté. Ses camarades d'atelier ont débrayé et sont allés protester auprès des responsables de cette mesure inacceptable.

À l'usine de Cholet, tout le monde a su que, pour avoir dénoncé des conditions de travail et de salaire, à partir de chez eux, sur Internet, deux travailleurs ont été sévèrement sanctionnés : un licenciement et une mise à pied de trois jours.

Michelin n'hésite pas à jeter des travailleurs à la rue et à baisser des salaires parce qu'il voudrait qu'on accepte de se faire exploiter en silence. Quant aux intérimaires, ils disparaissent au bout de quelques mois, leurs contrats n'étant plus renouvelés.

Correspondant LO

• Michelin

Recours généralisé au chômage partiel

Le chômage partiel se généralise, avec fermetures de services, d'ateliers, voire d'usines entières. Il entraîne des pertes de salaire. La maîtrise fait pression pour faire prendre les congés au bon vouloir de la direction, allant jusqu'à inciter à prendre par anticipation des journées de congés sur 2009.

Les exemples se multiplient. À Clermont-Ferrand, la SODG, où se fabriquent des pneus haut de gamme, a connu deux semaines de chômage partiel en novembre, par roulement, et une dizaine de jours en décembre. D'où des pertes de salaire de plusieurs centaines d'euros.

À l'usine de Cataroux, c'est l'atelier de mélange des gommes, avec près de 500 personnes, qui est resté fermé du 11 au 31 décembre.

À la Combaude, un atelier d'une centaine de travailleurs, surtout des femmes, qui fabriquent des fils textiles, a fermé du 18 au 24 décembre.

Et l'on pourrait ajouter une longue liste de sites touchés de la même façon : trois semaines d'arrêt à Cholet ; fermeture de 15 jours à Joué-lès-Tours ; idem à Roanne, à la Roche-sur-Yon ; près d'une semaine à Vannes.

De même encore dans les usines Michelin en Europe. Voici quelques exemples : plusieurs semaines en Allemagne, avec 2 h 30 de travail en moins par semaine et 6,5 % de perte de salaire. Et ceci en vertu d'accords entre syndicats de la chimie et direction !

De même en Hongrie, en Pologne, en Roumanie, où trois usines seront fermées plusieurs jours, et où les travailleurs ne toucheront que 75 % de leur salaire.

En Espagne, 15 jours à l'usine d'Aranda de Duero. En Italie, l'usine de Turin-Stura ferme définitivement.

La politique de Michelin est la même partout : garantir des bénéfices aux actionnaires, quoi qu'il arrive, et aux dépens des travailleurs.

Mais ce n'est pas à ces derniers de faire les frais de la crise. Michelin, comme tous les grands patrons, a largement de quoi payer intégralement ceux qu'il cherche à priver de leur travail et de leur salaire.

Correspondant LO

• Renault Flins (Yvelines)

Le chômage partiel doit être payé à 100 % !

La direction de l'usine Renault de Flins vient de rajouter en janvier 2009 six jours chômés, qui allongent la liste des journées non travaillées.

Dans le même temps, elle a fait aux pouvoirs publics une demande de chômage partiel pour 279 salariés, rien que pour le mois de janvier.

Ceux-ci ont en effet déjà épuisé les compteurs de capitalisation collectifs et individuels – constitués le plus souvent involontairement à partir des heures dépassant l'horaire légal, comme les samedis obligatoires. Ils n'ont même plus de congés dans lesquels la direction pourrait, comme elle le faisait jusque-là, puiser sans complexe pour couvrir les journées non travaillées. Aujourd'hui, tous ces compteurs sont vides pour les travailleurs qui ont le moins d'ancienneté. Ces derniers vont donc se retrouver, comme leurs collègues des usines de Sandouville ou Cléon, en chômage avec seulement 65 % du salaire brut.

En janvier prochain, 279 travailleurs seront touchés, mais de mois en mois, des centaines d'autres vont subir les jours chômés et la perte de salaire qui en découle.

C'est sur les ouvriers et les employés que la direction de Renault veut faire reposer le poids de la crise, de la crise capitaliste. Elle a d'ailleurs commencé à le faire en s'appropriant nos jours capitalisés et nos congés. Comme disent les travailleurs : *« Ça ne coûte pas un rond au patron ! »*. Elle continue par ailleurs, en dehors des jours chômés, à surexploiter les salariés à la production en supprimant de plus en plus de postes, ceux qui restent devenant littéralement intenables.

À l'intenable nul n'est tenu, c'est donc ce qu'ont exprimé des groupes de travailleurs du Montage en débrayant le 16 décembre aux Moteurs, le lendemain dans le secteur SE6, pour se défendre contre les postes surchargés et exiger du renfort. Les responsables de l'atelier ont bien dû céder à leurs revendications.

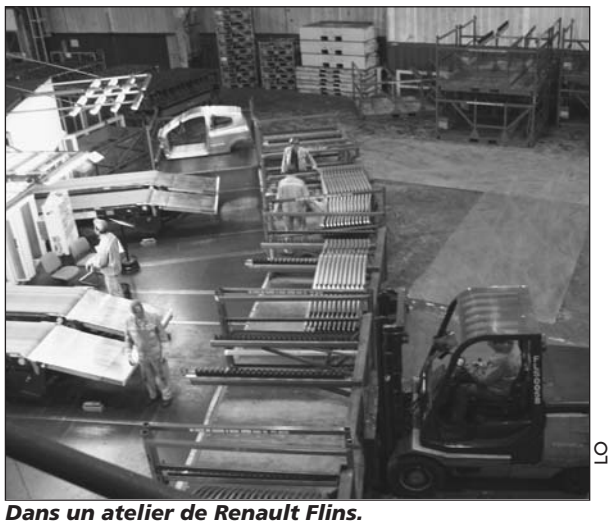

LO

Dans un atelier de Renault Flins.

La politique de Renault qui consiste à faire payer les travailleurs, tant sur le plan des salaires que de l'emploi et des conditions de travail, dure depuis des années et porte d'ailleurs ses fruits... du point de vue des dividendes versés aux gros actionnaires. Renault a accumulé depuis au moins dix ans des milliards d'euros de bénéfices et se vante même de disposer de 7 milliards d'euros de réserves « réservées » apparemment aux gros actionnaires... Il est donc d'autant plus inadmissible que le patron ne paie pas le chômage partiel à 100 % !

C'est sur les bénéfices qu'il faut prendre pour garantir la paie complète et maintenir les emplois, en partageant les charges et les heures de travail entre tous, travailleurs de Renault, intérimaires licenciés, et salariés des entreprises sous-traitantes menacés. Ce sera au moins cela de gagné.

Correspondant LO

• À la mairie de Corbeil-Essonnes

« Dassault des euros ! »

Avec la réélection de l'avionneur milliardaire Serge Dassault à la mairie de Corbeil, les employés communaux ne sont pas à la fête : suppression de la prime de fin d'année, embauches au compte-gouttes, blocage des titularisations (près du tiers du personnel communal est en contrat précaire et ne sait pas s'il va être embauché), blocage aussi des augmentations de salaire qui ne sont pas à l'ancienneté, refus de stagiairiser les contractuels...

Pour s'opposer à cette situation inacceptable, il y a eu un appel à la grève le mardi 16 décembre. Plus de la moitié du personnel communal y a participé. Une manifestation a rassemblé près de 400 travailleurs. Malgré un froid vif, les slogans « *Dassault des euros* » ont fusé tout au long du parcours. Il restait encore plus de 120 personnes devant la mairie pour attendre le compte-rendu de la délégation qui a rencontré le maire.

Finalement, la journée de grève devrait être payée, les augmentations prévues devraient se faire et les stagiaires être titularisés. Reste qu'il n'y a rien pour les contractuels et rien, ou que du très vague, pour la prime. Le syndicat CGT a appelé à rester attentif et se dit prêt à reprendre la mobilisation après les fêtes, pour que les promesses soient tenues et pour faire céder le maire sur tous les points encore en suspens.

Correspondant LO

Les communes dans les filets des sociétés de l'eau

***« Il est essentiel que la collectivité assure une maîtrise totale de la chaîne et que l'accès à l'eau ne puisse générer des profits pour des groupes qui vont distribuer des dividendes »*, a expliqué Anne Le Strat, adjointe au maire de Paris et apparentée PS. C'est effectivement une aberration sociale que trois grandes compagnies – Veolia, Suez-Lyonnaise des eaux et la Saur – se partagent le marché de l'eau dans 60 % des communes françaises regroupant 80 % de la population. Ces « trois sœurs », comme on les surnomme, ont en face d'elles des interlocuteurs dispersés : les maires.**

La Révolution française avait, en 1790, chargé les communes du maintien de la salubrité publique et, à ce titre, de l'alimentation en eau. Cette règle était encore en vigueur à l'époque des grands travaux d'Haussmann, lorsque la Compagnie générale des eaux (l'ancêtre de Veolia) avait été constituée par décret impérial de Napoléon III. La soif de profit donna naissance, en 1880, avec l'aide de fonds publics, à la Société lyonnaise des eaux et de l'éclairage. Lyon, Paris, suivis par d'autres villes déléguèrent alors leur service de l'eau à ces sociétés.

En 1920, seuls 23 % des communes disposaient d'un réseau de distribution d'eau. Pour mettre l'eau courante à la disposition de la population rurale, de nouveaux travaux étaient nécessaires. Une partie des recettes du pari mutuel (l'actuel PMU) furent allouées au financement des réseaux dans les communes disposant de faibles ressources. Ce fonds destiné aux adductions d'eau a subsisté jusqu'en 2004 et est aujourd'hui transféré aux Agences de l'eau. Ces réseaux en milieu rural constituaient une source de profit dont bénéficia en particulier la Saur, créée en 1933.

En 1982, quand les lois de décentralisation donnèrent davantage de responsabilités aux maires, ceux-ci furent placés en situation de signer des contrats qui étaient jusqu'alors encadrés par les services de l'État, pour le grand bénéfice des « trois sœurs ». Une loi de décembre 2006 a confirmé que la distribution d'eau potable est du ressort des communes, tout comme l'assainissement des eaux usées. Même si les communes ont la possibilité de se regrouper, la disproportion des forces reste flagrante : les « trois sœurs » se partagent 9 000 contrats, dont 600 à 800 sont renégociés chaque année. Cette situation est d'autant plus aberrante que l'eau est souvent captée loin de ses points de distribution et que les réseaux communaux sont interconnectés. Mais c'est tout bénéfice pour les sociétés de l'eau qui ont encore

Une des innombrables communes du pays qui font appel au secteur privé.

LO

gagné, entre 1998 et 2001, des contrats avec 400 communes correspondant à 940 000 habitants.

La situation de Paris, qui compte 2,15 millions d'habitants et a donc évidemment plus de poids, est privilégiée par rapport aux villes petites ou moyennes qui ont chacune des contrats différents, expirant à des dates différentes. Mais c'est à l'échelle nationale que les usagers devront, en liaison avec celles et ceux qui y travaillent, régler leurs comptes avec les grands groupes de l'eau, leurs nombreuses filiales et leurs sous-traitants, pour cesser d'enrichir les maîtres de l'eau chaque fois qu'ils ouvrent le robinet.

Jean SANDAY

Le partage du mag'eau de l'Ile-de-France

Pour que les habitants n'aient plus à alimenter les bénéfices de Veolia, de Suez-Lyonnaise des eaux et de la Saur, il faudrait exproprier ces sociétés privées. Leurs salariés, avec toutes leurs qualifications, pourraient ainsi assurer un service public de l'eau pour sa production, sa distribution ainsi que la collecte et le traitement des eaux usées. Or il n'est nullement question d'une telle expropriation ni à Paris, qui annonce son intention de remunicipaliser l'eau, ni en banlieue, où un groupement de 144 communes, le Sedif (syndicat des eaux de l'Île-de-France) a décidé de maintenir la gestion privée de l'eau.

À Paris, la ville a augmenté le prix de l'eau de 7 % au 1er janvier 2007 et va indemniser Veolia et Suez à hauteur de 6,2 millions d'euros. Pourtant, ces sociétés se sont déjà largement indemnisées elles-mêmes, plusieurs rapports officiels ont décrit les multiples façons dont elles ont dégagé des surprofits depuis les années1980, tant pour l'approvisionnement en eau qu'elles ont géré en commun que pour la distribution : Veolia sur la rive droite de la Seine et Suez-Lyonnaise des eaux sur la rive gauche.

À l'avenir, la gestion de l'eau parisienne sera donc municipale. Mais « *concrètement,* a indiqué le maire de Paris Bertrand Delanoë, *je souhaite que cette régie puisse s'appuyer sur le savoir-faire technique que les groupes industriels privés ont développé en France* ». Ceux-ci seront chargés de « *missions ponctuelles ou spécifiques* », « *de marchés publics concernant par exemple les travaux qui ne relèvent pas de l'entretien courant* ». Le personnel de ces compagnies devrait « *être repris par la ville, mais un audit social doit définir combien de personnes sont concernées* ». Ce qui est gros de menaces pour le millier de salariés en question.

Quant à la banlieue parisienne, le partage du marché entre Veolia (ex-Générale des eaux) et Suez-Lyonnaise des eaux est ancien. En 1923, le regroupement de communes qui allait donner naissance au Sedif avait été sus-

cité ou du moins favorisé par la Générale des eaux, pour s'attacher en bloc l'ensemble de ses communes clientes de banlieue parisienne, face à son concurrent, la Lyonnaise des eaux. Jusqu'à ce jour, cela a permis à Veolia de préserver son plus gros marché en termes de chiffre d'affaires et de bénéfices, qui lui permet en outre de disposer d'une vitrine qui l'aide à conquérir des marchés dans le monde.

La concurrente de Veolia, la Lyonnaise des eaux, n'a pas non plus à se plaindre. Elle gère les ressources en eau à l'est de la capitale, à des prix qu'elle fixe. Des communes n'appartenant pas au Sedif sont sous sa coupe, et la date de renouvellement de leur contrat diffère d'une commune à l'autre.

Quant au Sedif, son président, Santini, maire d'Issy-les-Moulineaux et secrétaire d'État aux collectivités locales, vient d'obtenir dans un vote à bulletins secrets le 11 décembre, par 88 voix contre 54, la poursuite d'une « régie intéressée », autrement dit de la gestion privée de l'eau pour laquelle Suez, ainsi que la Saur, ont fait savoir qu'un partage du pactole avec Veolia les intéressait. Pourtant, l'association de consommateurs Que Choisir ? avait estimé la facture d'eau « démesurée ». Une gestion en régie directe pourrait sans doute économiser de l'ordre de 50 à 80 euros par ménage sur une facture annuelle de 400 euros.

Seul un service public de l'eau pourrait faire échapper les usagers à cette dîme sur l'eau que le système actuel leur fait payer. Mais le Sedif a fait passer les intérêts des trusts de l'eau avant tout.

J. S.

Lutte Ouvrière - Directeur de publication : Michel Rodinson - Commission paritaire n° 1009 I 85576